



Pension alimentaire droit civil et familial

Par **Tutite**, le **16/03/2014** à **12:07**

Bonjour, le père de mon fils et moi même sommes séparés depuis 5 ans et il y a 4 ans nous avons décidé en commun de fixer une pension alimentaire à l amiable. Nous avons convenu de ne pas la déclarer ni à la caf ni aux impôts puisque c était pour le quotidien de notre enfant. Ayant aujourd'hui un emploi avec un bon salaire et etant en très mauvais termes avec lui depuis quelques mois : il me dit vouloir dénoncer la fraude aux impôts directement. Que va t il m arriver si il me dénonce? En sachant que ça fait deux ans qu'il me fait un virement bancaire.

Par **lamatinale**, le **08/07/2014** à **07:09**

Bonjour,

La fraude est toujours très mal vu et appréciée par les organismes payeurs
C'est vous qui serez reconnu le plus en fraudé étant donné que c'est vous qui avez perçu de l'argent sans le déclarer aux organismes
Mon conseil, régulariser votre situation en faisant appel au jaf pour valider votre accord